Tous les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au Bureau le Mardi matin à 9 heures au plus tard.

N.° 19.

Cette feuille paraît tous les Jeudis. — Prix, L. 4 » 4 s de Neuchâtel, soit L. 4 de Ssse — On s'abonne chez l'éditeur, rue du Temple-neuf.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 12 Mai 1831.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. Wolfrath, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La Chancellerie, ensuite des ordres du Conseil d'Etat, fait savoir aux ouvriers et domestiques appelés à voyager en France, que l'Ambassade de France ne pourra désormais viser les passeports des ouvriers Suisses, qu'autant qu'ils justifieront d'avance qu'ils ont la certitude d'être admis dans telle ou telle manufacture ou fabrique du royaume; et quant aux domestiques, qu'ils devront fournir la preuve qu'ils sont appelés en France pour y entrer en condition. Donné au Château de Neuchâtel, le 7 Mai 1831.
CHANCELLERIE D'ÉTAT.

2. Le Conseil d'Etat, par son mandement en date du 27 avril dernier, ayant accordé le décret des biens du Sieur Henri Robert-Tissot, ancien capitaine d'infanterie au 6me département, domicilié à la Chaux-de-Fonds, M. Sandoz, maire de ce lieu, en a fixé la tenue au jeudi 26 mai courant, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers du dit Sieur Henri Robert-Tissot sont requis de se rendre à 8 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, le 4 mai 1831.
Greffe de la Chaux-de-Fonds.

3. Le public est informé que le Sieur Félix Mathile, domicilié au Locle, agissant sous sa relation de tuteur de Elvine-Vilhelmine, fille mineure d'Auguste Martin, de Peseux, sa petite nièce, et d'après les directions d'usage, se présentera par-devant l'honorable Cour de Justice du Locle, qui sera assemblée dans la salle d'audience de la maison-de-ville du dit lieu, le vendredi 10 juin prochain, dès les 9 heures du matin, pour postuler, au nom de sa dite pupille, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de son père, le dit Auguste Martin, habitant à Berlin, et de son grand-père paternel, Samuel-Aimé Martin, domicilié à Peseux. Ensorte que tous les créanciers des dits Martin père et fils, ou autres personnes, qui croiraient pouvoir opposer efficacément à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se rencontrer le dit jour au lieu sus-indiqué, pour faire valoir leurs droits contre l'enfant renonçant, sous peine de forclusion perpétuelle. *Greffe du Locle.*

4. Le Conseil d'Etat ayant ordonné le décret des biens et dettes du Sieur Ferdinand Steiner, négociant, bourgeois de Neuchâtel y demeurant, M. de Perrot, conseiller d'état et maire de cette ville, a fixé au mercredi 15 juin prochain la journée des inscriptions du dit décret. En conséquence, tous les créanciers du Sieur Ferdinand Steiner, négociant, sont péremptoirement assignés à se présenter dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel le dit jour 15 juin à 9 heures du matin p. faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués, s'il y a lieu, suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 10 mai 1831. F-C. BOREL, *greffier.*

5. La Dlle Julie Steiner, négociante, bourgeoise de Neuchâtel et y demeurant, ayant obtenu par arrêt du Conseil d'Etat en date du 27 Avril dernier la faveur de mettre ses biens en décret, M. de Perrot, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, a fixé au jeudi 16 juin prochain, la journée des inscriptions, jour auquel tous les créanciers de la dite demoiselle Julie Steiner sont péremptoirement assignés à paraître dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, où siégera le juge-égaleur, le jeudi 16 juin prochain à 9 heures avant midi, pour faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués suivant leur rang et date s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Neuchâtel le 10 mai 1831.
F.-C. BOREL, *greffier.*

6. Le Conseil d'Etat ayant par son arrêt en date du 19 avril courant, ordonné la liquidation sommaire de la succession demeurée jacente à la Seigneurie, de feu François-Ferdinand Perrinjaquet, menuisier, de Travers, M. Auguste Favarger, maire en la juridiction de Travers, a fixé la tenue de cette liquidation, au samedi 14 mai prochain, à l'issue du plaid ordinaire; en conséquence, tous les créanciers du dit François-Ferdinand Perrinjaquet, sont assignés à se présenter, le dit jour 14 mai prochain, munis de leurs titres et répétitions par devant mon dit Sieur le maire et le juge égaleur de la dite liquidation, qui seront assemblés dans le grand poële de la maison de commune de Travers, pour faire inscrire leurs titres et prétentions et se colloquer à leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Travers le 28 avril 1831.
Par ord., MONTANDON, *greffier.*

7. Le Conseil d'Etat ayant ordonné de procéder à la liquidation sommaire et juridique de la masse abandonnée par Charles-Auguste, fils du Sieur Henri-David Andrié, conseiller de commune, de Couvet, et de défunte Louise Andrié née Ordinaire, tous les créanciers du dit Charles-Auguste Andrié sont avertis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Môtiers-Travers, par devant M. Courvoisier, conseiller d'état, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, et les Sieurs égaleurs par lui nommés, le mercredi matin 1 juin prochain, p. faire inscrire leurs titres et prétentions, et être colloqués le même jour, suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Val-de-Travers, le 9 mai 1831. BOREL, *greffier.*

De la part de MM. les Quatre-Ministraux.

8. Le Magistrat informe le public qu'il existe actuellement en cette ville des bateaux ou autres moyens d'embarcation d'autant plus dangereux, que ce sont des enfans ou des jeunes gens sans expérience qui en font usage, et que déja il est résulté des accidens: ce qui l'engage, non seulement à éveiller la surveillance des parens, mais aussi à prendre à ce sujet les mesures qu'il jugera propres à prévenir des malheurs. Donné à l'hôtel-de-ville, le 2 mai 1831.
Par ord. *L'adjoint du Secrétaire-de-ville,*
P.-L. JACOTTET.

9. Le public est informé qu'à dater du Lundi 2 Mai, les inscriptions des mariages et baptêmes seront faites, dès neuf heures du matin à midi, chez M. F. L. Borel, membre du Petit-conseil, contrôleur des régistres des mariages, baptêmes et décès. Donné à l'hôtel-de-ville, le 26 Avril 1831.
Par ord. *L'adjoint du secrétaire-de-ville,*
P.-L. JACOTTET.

A VENDRE.

10. Au château de Vauxmarcus, environ 3 bosses vin blanc de 1825 premiêre qualité, à 6 batz le pot. Plus, 60 à 80 émines, pois vert, à 24 batz l'émine.

11. (Ou à louer.) Une ânesse avec son ânon. S'adr. à Jean Perdrix, à Fontanisée, canton de Vaud.

12. Un habit et veste ronde p. carabinier, schako et havresac, qu'on cédera à bas prix, malgré que tous ces objets soient en très-bon état et presque neufs. S'adr. à M. H. Larsche, maître tailleur.

13. M. Aug. Wittnauer, rue des Moulins, a reçu dernièrement d'Angleterre une partie d'étoffes d'été; guinghams, basins, shirtings p. chemises en plusieurs qualités, étoffes p. pentalon, nanquins, draps zéphirs, circassiennes et autres articles à des prix engageans.

14. Chez M. Ph. Suchard, Arrow Root des Indes, pelure de cacao à 6 cr. la livre.

15. Chez M. Michaud-Mercier, un assortiment de bluteaux pour moulins, depuis le plus grand n° jusqu'au plus fin, en bonne largeur et qualité. Il a reçu en commission quelques milliers capsules, qualité supérieure, qu'il vendra par boîte de 500; des flacons de chasse, des poires à poudre en corne transparente graduées, et des carniers en ficelle; plus des malles et des caisses vides de différentes grandeurs.

16. M. Wavre-Wattel a reçu en commission des graines de trèfle et de luzerne de première qualité, de même que des gypses de Thoune et de Soleure, à des prix satisfaisans; il a ordre de placer 10 à 12 mille échalas de la montagne de Diesse, de bonne qualité, au-dessous du prix courant.

17. De très-beaux citrons à très-bas prix. S'adr. à la Balance.

18. M. Preud'homme-Favarger informe les personnes qui lui ont demandé du rhum véritable Jamaïque, qu'elles peuvent le faire prendre dans son magasin dès aujourd'hui. Il offre du beau ris à raison de 9 cr. la livre par 10 liv. au moins et 8 1/2 cr. par balle; pruneaux de Bâle, première qualité, à 2 bz., deuxième qualité, 6 cr.

19. Une bonne clarinette en ré avec rechange. S'adr à M. Lœffler.

20. Un fusil de guerre d'ordonnance, un sac militaire en bon état, et une veste ronde en drap fin. S'adr. à Jules F. Petitjean, à Boudry.

21. Chez M. Alphonse Bouvier, rue des Moulins, jambons de Mayence, première qualité, ainsi que des eaux de Seltzers factices à 3 1/2 bz. la bouteille, verre perdu.

22. Un battant pesant 121 livres, propre pour une grande cloche. S'adr. à J.-J. Keller, maître serrurier, à Corcelles.

23. Weibel-Comtesse et Gorgerat, lithographes, viennent de faire paraître une carte de la Pologne, dessinée d'après les derniers renseignemens sur le théâtre de la guerre, avec une notice chronologique sur les opérations des armées russe et polonaise et un aperçu statistique du pays. Se trouve à leur dépôt chez Michaux libraire, prix 10 1/2 batz.

24. Chez Mme DuPasquier-Borel, à la Grand'rue, des cotons bleus à tisser, de Lausanne, blanchis et écrus, moulinés à tricoter, indiennes, cotellines, guinghams anglais imprimés et chine, étoffes d'été pour habillement d'homme, toiles de coton et de ritte, trièges blanc et roux, limoge en fil, mérinos noir; le tout à des prix bien réduits. Son assortiment de gants de Fleurier, est depuis peu renouvelé.

25. Sam. Cretin, arrivé le Lundi 2 Mai courant, avec une partie de fromages de la Gruyère de première qualité fin gras; il offre en outre d'excellens fromages des montagnes de ce pays; il vendra en gros les premiers jusqu'à la concurrence de 400 à 500 pièces. On peut s'adresser à son domicile à Boudry, à Bevaix tous les Lundi, dans la maison de M. le maire Perret, et tous les Jeudi au marché de fromage, ou à sa cave, maison de Mlle Favarger, place d'armes, en ville.

IMMEUBLES.

26. Le domaine Beuther à Hauterive; pour les détails de condition, s'adresser à M. Péter, ancien commissaire des forêts.

27. Mardi 31 mai courant à 3 heures après midi, l'on exposera en vente par voie de minute, en l'etude de M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, la maison, rue des Moulins, appartenant aux héritiers de Mme Erenpfort, au plain-pied de laquelle existe une pharmacie très-bien achalandée, et pour laquelle on traitera aussi et de gré à gré avec les amateurs, soit le jour de la vente de la maison, ou après. Cette maison est presque neuve et est située dans une des meilleures expositions de la ville. L'on donnera des facilités pour les payemens, ainsi que pour l'entrée en jouissance. S'adr., pour voir ces objets et pour plus amples renseignemens, à Mme la veuve de feu M. le docteur Eckardt et au dit notaire Reymond.

28. Mardi 31 mai courant, à 3 heures après midi, l'on vendra en l'étude de M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, les immeubles ci-après: 1° au fond de la rue des Moulins, une très-bonne cave sans meubles mouvant de la succession de Jacob Eckardt; 2° une possession à l'Ecluse, appartenant à Guil.-Pierre Eckardt, consistant en une maison comprenant trois logemens avec caves, petite écurie, et d'autres bâtimens, jardins, verger, garnis de beaucoup d'arbres fruitiers. L'on donnera des facilités pour les paiemens, comme aussi pour l'entrée en jouissance. S'adr. pour voir ces objets et pour plus amples renseignemens à Mme la veuve de feu M. le docteur Eckardt, à M. le conseiller François Jeanjaquet et au dit notaire Reymond.

ON DEMANDE A ACHETER.

29. En bon état, un pot à repasser en pierre, bien ferré, dans lequel on puisse chauffer dix fers, ainsi qu'un balancier avec 20 à 25 liv. de poids. S'adr. à Borel-Borel, à l'Ecluse.

A LOUER.

30. Un piano. S'adr. à Mme. Petitpierre-Meuron.

31. Pour la St. Jean, un 2me et un 3me étages, situés à la rue Neuve à côté du Faucon, consistant en plusieurs piéces; l'un et l'autre avec cave. S'adr. à M. Prince, à la Balance.

32. Chez Stoll, tisserand, à la rue des Chavannes, une chambre à feu avec place p. mettre le bois. Le même offre à vendre un lit de camp et un buffet en noyer à deux portes.

33. A l'année ou pour la belle saison, une vaste maison composée de deux étages, ayant la vue des Alpes; on louerait séparément si on le désire; le tout meublé ou non meublé. S'adr. à M. le justicier Bersot, à la Coudre, ou à M. Guébhard-Bonhôte, à Neuchâtel.

34. Pour la St. Jean, deux appartemens bien commodes, dont l'un au plein-pied, et l'autre plus haut. S'adr. à M. Maron, à Bôle.

35. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison de M. le maître-bourgeois Steiner, rue des Moulins, qui sera si on le désire divisé en deux logemens, l'un, dans le corps de logis sur la rue, composé de trois chambres, l'une d'elles sera disposée pour servir de cuisine, galetas, chambre à resserrer et caveau. L'autre dans le corps de logis sur le derrière, composé d'une chambre à fourneau, cuisine, petite cour et caveau à côté, portion de galetas; on pourrait y ajouter encore une chambre, si on le désire. S'adr. pour les conditions au propriétaire.

36. A Auvernier, pendant la belle saison, une chambre à cheminée meublée, dans une maison située au bord du lac, d'où l'on aurait la facilité d'y prendre les bains. On donnerait aussi la pension si cela convient. S'adr. à Mme Bourgeois, au dit Auvernier.

37. Pour la St. Jean, l'appartement qu'occupe sur le Bassin C.-F. Convert-Favarger, auquel on est prié de s'adresser.

38. Pour la St. Jean, le second étage de la maison de Mme veuve Favarger, rue de l'Hôpital.

39. Une chambre non meublée. S'adr. dans la maison de M. Dagond, au Carré.

40. Un appartement composé de 4 à 6 chambres avec les dépendances nécessaires, de même qu'un magasin près de la Croix-du-marché, dans la maison du docteur Touchon, où il sera toujours d'onze heures à midi; demeurant pendant l'été au-dessus de la petite Rochette, n° 10; les commissions peuvent être déposées au magasin de M. Auguste Wittnauer, rue des Moulins. On offre une bonne nourrice.

41. Par mois, de suite ou pour la St. Jean, une ou deux chambres garnies à Auvernier, jouissant d'une superbe vue sur le lac, et de l'avantage d'y prendre les bains. On donnera la pension si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A LOUER.

42. Pour la St. Jean, pour une personne seule, une petite chambre avec cuisine et portion de galetas. A défaut on s'arrangerait avec une autre personne pour partager un logement. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

43. On demande de suite une jeune personne p. tenir compagnie à une dame; elle devra faire le service de fille de chambre. S'adr. au bureau d'avis.

44. On demande p. entrer de suite ou p. la St. Jean une bonne cuisinière. S'adr. au bureau d'avis.

45. On demande à la campagne une servante p. un petit ménage, qui soit déjà un peu au fait du service et dont la moralité soit reconnue. S'adr. à M. Duvoisin.

46. Un maître serrurier de la ville désirerait avoir un jeune homme de bonnes mœurs et assez robuste p. apprendre cet état; on préférerait qu'il pût être nourri chez ses parens. S'adr au bureau d'avis.

47. Une cuisinière désire trouver une place pour la St. Jean; elle sait coudre, tricoter et raccommoder les bas. S'adr. à Susette Dubois, au Neubourg.

48. Une personne d'un âge mûr désirerait trouver une place de cuisinière; elle sait coudre et raccommoder les bas, filer et tricoter. S'adr. au bureau d'avis.

49. Un jeune homme âgé de 18 ans, desire trouver de suite une place de domestique; il ne serait pas exigeant p. la première demi-année, et fera ce qui se présentera. S'adr. au Sr. F. Pélet, maître tailleur, à Nant en Vuilly.

50. Un jeune homme qui a fait un apprentissage de commerce dans une des premières maisons de cette ville, désire trouver une place en ville ou à la campagne pour faire des écritures ou pour soigner des caves. S'adr. au bureau d'avis.

51. On désirerait placer de suite en apprentissage dans une bonne maison de commerce, un jeune homme de 16 ans, qui possède les connaissances requises. S'adr. à M. Wyss, chef de pension, à la Neuveville.

52. On désire placer un jeune homme de bonnes mœurs, âgé de 20 ans, ouvrier chez un maître charron de bonnes mœurs, à Neuchâtel; il pourrait entrer de suite. S'adr. au bureau d'avis.

53. Un jeune enfant de 12 ans, qui a beaucoup de dispositions, désirerait être placé dans une maison de commerce pour faire un long apprentissage, à défaut chez des personnes de bonnes mœurs pour servir suivant son âge et ses forces; on fera des conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

54. Le concierge du château de Neuchâtel offre une bonne récompense à celui ou à ceux qui pourraient lui dénoncer les dévastateurs et voleurs qui se sont permis d'entrer dans la possession de la Seigneurie, au-dessous du Suchié, et qu'il a en jouissance.

55. Perdu sur le Cret ou dans ses environs, une épingle en or en forme de médaillon. La remettre au bureau d'avis contre récompense.

56. On a perdu, le 2 mai à la buanderie n° 2, une couverture de lit en piqué blanc; on prie la personne qui l'aurait prise par mégarde de la remettre, contre récomp., chez Mme de Marval.

57. Perdu, entre Neuchâtel et Serrières, dans la dernière ruelle à droite du Pont, un cahier de musique écrit à la main avec une petite feuille de papier de musique détachée du cahier. La personne qui pourrait l'avoir trouvé, est priée de le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

58. La personne qui aurait trouvé une serviette marquée V P. N° 30, perdue il y a quelques semaines dans la fontaine ou près de la fontaine de l'hôpital de cette ville, est priée d'en donner avis au bureau de cette feuille.

59. On a perdu, Jeudi 21 du courant, de Neuchâtel à Pierrabot, entre 11 heures et midi, un schal en mérinos noir, largeur 5/4 avec un bord de deux côtés; le remettre au bureau d'avis contre récompense.

AVIS DIVERS.

60. On informe le public que le tirage de la 5e classe 70e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 13 Mai courant et jours suivans, et que l'on devra échanger les billets p. cette classe, chez M. A.-S. Wavre, collecteur, rue St. Maurice.

61. Tous les créanciers ou autres personnes qui auraient des répétitions à faire à la masse de défunt Jean-Jaques Rieser, vivant maître carrier à Hauterive, sont invités à en faire parvenir la note au greffe de St. Blaise, d'ici au lundi 16 mai courant.

62. On offre, dès ce moment, une part à la Gazette de Lausanne, de seconde main. S'adr. au bureau d'avis.

63. M. Dl. Quinche fils, offre ses services pour donner des leçons de langues française et allemande par principes, d'écriture, de lecture et d'arithmétique, soit chez lui ou chez les particuliers; il se chargerait aussi de faire des écritures etc. On peut compter sur son exactitude et sa discrétion. S'adr. au troisième étage, maison Prince, sur la Place.

64. On recevrait au greffe de la ville un ou deux jeunes gens; il est de rigueur d'avoir une bonne écriture.

65. Les bains de Bretiège seront ouverts et chauffés dès le 15 du mois de mai courant. L'administration, représentée par Mme Louise Truand, continuera ses efforts pour mériter comme du passé, la bienveillance des baigneurs et des personnes qu'elle aura l'honneur de recevoir dans l'établissement. Elle doit en même tems observer que nulle agitation politique inquiète ce lieu de repos, de recréation et de santé. On y trouvera les journaux de France et de Suisse les plus accrédités. Un choix de vins étrangers et suisses, et particulièrement des blancs et rouges de Neuchâtel, obtiendront aussi l'agrément des amateurs. Pour la connaissance de tous ceux que cela pourra intéresser, il est annoncé, que les dimanches de danse sont fixés comme suit: mai 29, juin 5, 12 et 26, juillet 17 et 31, aoust 14.

66. Le soussigné a l'honeur d'informer MM. les comerçans, meûniers et boulangers du Canton de Neuchâtel, que pendant l'été il se chargera du transport des grains, farines et marchandises, tous les péages compris, aux prix suivans. Pour Neuchâtel: le sac de blé de 200 à 220 lb. de marc à 24 bz., le sac de farine et orge de 170 à 180 lb. de marc à 20 bz., les 100 lb. de marc de marchandises en transit à 16 bz., non transit à 15 batz. Pour Chaux-de-Fonds, Locle et les Brenets: le sac de blé de 200 à 220 lb. de marc à 20 bz., le sac de farine et orge de 170 à 180 lb. de marc à 18 bz., les 100 lb. de marchandises à 13 batz. Il se charge de même de l'achat des grains et farines contre la simple commission de 2 bz. par sac de graine, y compris le mesurage, et de 1 batz par sac de farine. Tous les prix sont argent de Suisse. Bâle, le 5 Mai 1831.

G. MEYER,
commissionnaire de roulage.

67. M. Lanson, dentiste, a l'honneur de prévenir le public qu'il descendra à Neuchâtel jeudi 12 mai courant, pour y passer un mois. Sa demeure est toujours chez Mme Perrochet, rue de l'Hôpital, n° 273.

68. Afin de connaître l'état de la masse des hoirs de feu David-Jonas Verdonnet, en son vivant maître cordonnier à Boudry, tous ses créanciers, ainsi que ses débiteurs, sont priés de s'adresser le plus promptement possible à M. Jules F. Petitjean, chargé de liquider cette masse.

69. Bernard Steiguer, peintre et dessinateur, de Bâle, recevrait encore quelques écoliers à ses leçons de dessin, tant pour le paysage que pour la figure. Il demeure au troisième étage de la maison de M. Muller-Hennig, rue de l'Hôpital.

70. On prendrait en pension, à la campagne, dans un ménage sans enfans, un vieillard ou un enfant de 6 à 12 ans. S'adr. au bureau d'avis.

71. M. Fs-Ls Borel, du Petit-Conseil, croit devoir rappeler par la voie de cette feuille, que les places à un banc dans le Temple du haut, appartenant aux hoirs de feu M. J.-H. Dardel, du Petit-Conseil, ne pourront se vendre que du consentement des quatre intéressés, dont deux l'ont chargés de pouvoirs.

72. A prêter, sous de bonnes sûretés, une somme de 200 louis. S'adr. à M. Virchaux, au bureau de M. Clerc, notaire.

73. Le poste d'instituteur pour l'école des garçons de la Commune de Dombresson se trouvant vacant au premier Octobre prochain, l'examen pour la repourvue aura lieu le 31 Mai prochain. Les fonctions sont celles ordinaires aux régens de campagne. Objets d'enseignement: la lecture, l'écriture, l'orthographe par principes, l'arithmétique, la géographie et le chant des psaumes. La pension, outre le logement et jardin, est de 16 louis par année, trois toises de bois et 250 fagots pour l'affocage du régent et chauffage de l'école, avec plusieurs autres bénéfices particuliers attachés à cette place, et qui seront annoncés le jour de l'examen. Les aspirans devront présenter leurs offres de service à M. Ladame, pasteur en ce lieu, ou à M. le justicier Morthier, président de la Commune. Il est au reste inutile de se présenter sans des témoignages satisfaisans de conduite et de moralité, qui doivent être déposés huit jours avant l'examen. — La place d'institutrice pour l'école des filles de la même Comune, étant aussi vacante à la même époque, l'examen pour la repourvue aura lieu le même jour que pour le précédent. Les objets d'enseignement sont: la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et le chant des psaumes, avec les ouvrages du sexe utiles à la campagne, tels que la dentelle, le tricotage, la couture, etc. La pension est de 13 louis par année, le bois, logement et jardin comme à celle des garçons, avec quelques bénéfices à part. Les personnes auxquelles cette place pourrait convenir s'adresseront ainsi que dessus, et sont tenues aux mêmes formalités. On ne promet aucune journée aux aspirans ou aspirantes.

74. On demande un emprunt de 65 à 70,000 fr. de France, sur un domaine d'origine patrimonial en première hypothèque, d'une valeur vénale de fr. 124,855, rapportant fr. 3,600 net par an; le tout avec piéces et documens en règle, pour un terme moitié remboursable en 1837, et l'autre moitié en 1839 ou 1840. Ce domaine est situé à 3/4 de lieue de Montbéliard, département du Doubs. En cas de convenance on peut s'adresser à M. J. C. Perdrizet, au dit Montbéliard.

75. M. Forster, médecin à Valangin, croit devoir prévenir le public qu'il tient son commerce de liqueurs p. son compte, n'ayant aucun associé, et que tout ce qu'on pourrait prendre pour cet effet sur son compte, sans sa signature, sera regardé par lui comme nul, et il en refusera le paiement.

BAINS D'YVERDUN.

76. Ces bains assez connus par les bons résultats qu'on peut en obtenir, ainsi que par les belles réparations faites à cet établissement. M. de Félice se borne à prévenir le public qu'il fera son possible pour que les personnes qui le favoriseront de leur présence soient satisfaites à tous égards.

TAXE DES VIANDES, *dès le 4 Avril 1831.*

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 1/2 cr.	Le veau à 7 cr.
La vache à 8 1/2 cr.	Le mouton à 9 1/2 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, à 5 1/2 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 7 Mai.*

Froment	*l'émine*	bz.	27 1/2 à 28 1/2
Moitié-blé	—	„	— —
Mècle	—	„	— —
Avoine	—	„	8 à 8 1/2
Orge	—	„	15 à 16.
Epeautre.	*le quintal*	L.	12 „ 12 à 12 „ 17.

2. BERNE. *Au marché du 3 Mai.*

Froment . . .	*l'émine* . .	bz.	21 à 22.
Epeautre . . .	— . .	„	20 à 24.
Prix moyen . .	— . .	„	22 „ 2 1/5 rap.
Mècle	— . .	„	16 1/2 à 18.
Seigle	— . .	„	15 à 17.
Orge	— . .	„	9 1/2 à 11.
Avoine	*le muid* . .	„	55 à 81.

3. BASLE. *Au marché du 6 Mai.*

Epeautre,	*le sac* .	fr.	17 „ 3 à 21 „ 7 bz.
Prix moyen	— .	„	19 „ 7 bz. 2 rap.
Seigle . .	— .	„	—
Orge . .	— .	„	9.

Il s'est vendu . . 1303 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt . 673 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.